
Microprogramme 1er cycle en Bureau des enquêtes indépendantes (E)

0
7
6
3

Responsable: Dorra Skander

Bureau du registraire

Comité de programme de premier cycle - Sécurité publique

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3143

www.uqtr.ca

Crédits: 18

Présentation

En bref

Le travail d'un enquêteur est au coeur même de la mission du BEI. Le microprogramme permettra à l'étudiant de devenir enquêteur pour le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est de permettre à l'enquêteur du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) de développer des habiletés et acquérir des connaissances qui lui permettront d'assumer la fonction telle que décrite par le BEI.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- optimiser les compétences requises permettant à un enquêteur du BEI de mener une enquête indépendante lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, est blessée gravement ou est blessés par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police;
- permettre à un enquêteur du BEI d'intervenir efficacement pour déterminer si des éléments de preuve indiquent qu'une accusation criminelle pourrait être déposée à l'endroit d'un policier impliqué dans les événements ayant conduit à l'ouverture de l'enquête, d'en assurer le suivi de manière rigoureuse et impartiale et de soumettre un rapport complet et fidèle des événements aux autorités compétentes;
- préparer un enquêteur du BEI à assumer la responsabilité de son dossier face aux intervenants externes au BEI tels que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le Bureau du coroner, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, été et hiver.

Ce programme est offert à temps partiel ou à temps complet en fonction de l'offre de cours.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique policières;

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire

Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle dans toute discipline pertinente à l'emploi.

Base expérience

Avoir une expérience minimale de cinq ans en matière d'enquêtes en crimes majeurs.

Pour être admise, tous les candidats doivent être nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur du Bureau des enquêtes indépendantes conformément au Projet de loi no. 12. Lors de sa demande d'admission, l'étudiant est tenu d'en fournir la preuve écrite (accréditation officielle émise par la direction du BEI).

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (18 crédits)

CRI1002 Processus d'enquête

CRI1011 Activité d'intégration en enquête policière (6 crédits) (CRI1002; LAV1588; CRI1023 ou MTL1053; SHE0551)

CRI1023 Fondements stratégiques de l'emploi de la force

SHE0551 Éléments d'éthique appliquée (ETA100)

LAV1588 Droit pénal appliqué à l'enquête policière

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants doivent faire leur demande d'admission au microprogramme du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) à l'UQTR. Par la suite, le cours de droit (Université Laval) et le cours d'éthique (Université de Sherbrooke) seront suivis en transfert de crédits selon les modalités prévues dans le cadre des ententes de collaboration entre l'ÉNPQ et les universités participantes ou selon des ententes particulières conclues entre l'ÉNPQ et ces universités participantes. L'UQTR n'est pas responsable des ententes particulières conclues entre l'ÉNPQ et les universités participantes.

Équivalences et reconnaissance des acquis

L'étudiant qui voudrait poursuivre au programme de Baccalauréat en sécurité publique (7399) et qui aura complété les 18 crédits du Microprogramme de premier cycle du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) pourra se voir reconnaître un certain nombre de crédits lors de sa demande d'admission au programme. L'étudiant doit répondre aux conditions d'admission du programme.